



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION n° CTRL/2017/04 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime

La directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du Code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-50,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Établissement,

Vu la décision n° CTRL/2016/08 modifiée du 17 octobre 2016 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

DECIDE

Article 1 :

A l'annexe de la décision n° CTRL/2016/08 modifiée susvisée, le nom de Monsieur Bruno BARREAU est retiré de la liste des agents énumérés pour le siège de FranceAgriMer.

Article 2 :

A l'annexe de la décision n° CTRL/2016/08 modifiée susvisée, le nom de Madame Camille AUBERT est retiré de la liste des agents énumérés pour la région GRAND-EST.

Article 3 :

A l'annexe de la décision n° CTRL/2016/08 modifiée susvisée, le nom de Monsieur Julien BOILLEDIEU est ajouté à la liste des agents énumérés pour la région GRAND-EST.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 6 juillet 2017

Pour la directrice générale et par délégation,

Le directeur général adjoint

Philippe MERILLON